



Agenda 21

Ville de Portes-lès-Valence



AGISSONS POUR
DEMAIN !



Edito

Agir en faveur de la préservation de la planète est une urgence.

C'est ce défi immense que l'équipe municipale entend relever avec vous.

En effet, nous sommes convaincus qu'ensemble, les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens peuvent à leur échelle contribuer à réduire la portée de la crise écologique actuelle.

En parallèle, il faut en finir avec les incohérences humaines, sociales, financières et écologiques du système économique. Tant que la recherche exclusive du profit constituera le vecteur essentiel du développement, alors la nature et toutes les activités humaines auront à subir des atteintes et des dégradations préjudiciables pour l'avenir des générations.

La réduction des inégalités environnementales et sociales qui vont toujours de pair doit être au cœur du développement social humain que l'époque exige.

À Portes-lès-Valence, nos actes sont fondés sur une volonté d'innovations dont les agents du service public territorial et les citoyens sont les promoteurs. De plus, toutes nos réalisations se sont inscrites –et continueront de s'inscrire– dans une démarche participative quotidienne de co-élaboration des objectifs environnementaux à atteindre.

Avec vous, nous sommes plus forts et plus efficaces.

Pierre TRAPIER

Maire

Raymond RINALDI

1^{er} adjoint en charge de l'environnement

L'Agenda 21 : une démarche, un programme d'actions pour le développement durable du territoire portois

Voilà plusieurs années que le développement durable est au cœur des préoccupations. Les collectivités ont en cela de nombreuses responsabilités parmi lesquelles :

- celle d'organiser et d'aménager le territoire afin de permettre aux habitants, aux entreprises, de mettre en pratique le développement durable, et de permettre plus d'égalité pour améliorer les conditions de vie de tous ;
- celle de sensibiliser chacun à la nécessité de s'impliquer dans le « bien vivre ensemble », de faire évoluer ses comportements quotidiens. L'exemplarité de la collectivité est ; de ce point de vue, indispensable.

C'est pourquoi la Ville de Portes-lès-Valence a souhaité en avril 2008 s'engager dans l'élaboration d'un **Agenda 21**. Ce projet politique a pour ambition d'affirmer la place du développement durable dans la stratégie, la politique et les actions initiées par la collectivité pour en faire un territoire d'avenir. Il a aussi pour objectif d'agir de manière plus transversale en sensibilisant, en mobilisant et en mettant en synergie les acteurs de la Ville.

LE RÉSULTAT DE DEUX ANNÉES DE RÉFLEXION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'Agenda 21, présenté dans ce document de synthèse, est le fruit de nombreuses réunions de travail qui ont associé, durant plusieurs mois, élus du territoire, agents de la Ville, acteurs socioprofessionnels et associatifs, chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et citoyens.

Ces temps d'échange ont permis de prendre en compte les points de vue de chacun, leurs propositions, et de les intégrer progressivement dans le projet.

LE PROJET

Le territoire portois a connu, ces dernières décennies, un essor important : dynamisme économique, essor démographique, développement urbain. Il se situe aujourd'hui à une période charnière, où des choix doivent être décidés et des actions engagées, afin de garantir un cadre de vie de qualité. C'est pourquoi le projet d'Agenda 21 se donne pour objectifs :

La recherche d'équilibre

- entre préservation des espaces ruraux et des ressources naturelles et urbanisation ;
- entre activité économique, habitat et respect de l'environnement.

Le renforcement des liens

- entre les quartiers, les habitants, les différentes générations ;
- entre les populations du territoire et la collectivité.



LA COLLECTIVITÉ A SOUHAITÉ CONCENTRER SON ACTION SUR 8 ENJEUX

- Enjeu 1 – Les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique
- Enjeu 2 – La maîtrise de l'aménagement du territoire
- Enjeu 3 – Le rééquilibrage des modes de déplacement et l'amélioration des réseaux de communication
- Enjeu 4 – L'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en perte d'autonomie
- Enjeu 5 – Le développement de la démocratie participative, de l'information et de l'éducation au développement durable
- Enjeu 6 – Le développement de l'économie sociale et solidaire sous des formes diversifiées
- Enjeu 7 – La prise en compte du développement durable par les entreprises
- Enjeu 8 – L'intégration systématique du développement durable dans le service public, les pratiques et politiques de la collectivité, et son devoir d'exemplarité

De par ses aspects transversaux, impactant à la fois les dimensions environnementale, économique et sociale, la question des économies d'énergie et de la lutte contre le changement climatique doit être aujourd'hui une priorité. Elle est au cœur d'une démarche de développement durable conjuguant bien-être des populations, solidarité et préservation des ressources pour les générations à venir. Atteindre les objectifs fixés à l'échelle internationale et nationale en matière de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre suppose la mobilisation de tous –collectivités, habitants, entreprises...– et des actes concrets sur l'ensemble du territoire.

Enjeu n°1

Les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique

CHANGER LES COMPORTEMENTS

1 - Sensibiliser et éduquer aux économies d'énergie

Cette action concernera notamment :

- les scolaires par des animations dans les écoles sur le sujet des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- les adultes par une journée du développement durable, des visites d'opérations exemplaires

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

2 - Diminuer les consommations énergétiques liées à l'éclairage public

Elles peuvent être réduites en installant des équipements plus économes et en diminuant les points et l'intensité de l'éclairage. Un diagnostic préalable permettra de bien cibler les interventions et de veiller à la prise en compte des besoins de chacun.

Autre action retenue

- 3 - Améliorer l'isolation des bâtiments publics et privés

ACCROÎTRE LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

4 - Développer la production d'énergies renouvelables

La ville souhaite poursuivre l'opération Plein de Soleil lancée en 2010 visant l'attribution de subventions communales aux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaires.

Elle souhaite également promouvoir les énergies renouvelables en équipant dès que possible les bâtiments publics.



Panneaux solaires photovoltaïques Salle Fernand Léger



Candélabres à leds

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Lors des opérations de rénovations et de constructions, la ville veille à la bonne performance énergétique de son patrimoine communal : c'est le cas pour la salle Fernand Léger, l'école Anatole France, la cantine Joliot Curie...
- Plusieurs essais de matériels destinés à diminuer les consommations électriques ont été réalisés sur le réseau d'éclairage public : pose de candélabres à leds au Foyer Louise Michel, pose d'une armoire de variation de la tension dans le quartier des Chênes, pose de candélabres bi-puissance rue Descartes...
- La salle Fernand Léger a été équipée de panneaux photovoltaïques sur la salle.
- Chaufferie bois -pour les écoles Pasteur, anatole France, Joliot Curie, le GAPP et le RASEO- alimentée en bois local.

Enjeu n°2

La maîtrise de l'aménagement du territoire

RESTAURER LES PAYSAGES ET L'IMAGE DU TERRITOIRE PORTOIS

6 - Réhabiliter les entrées de ville

Cette action portera sur la valorisation des entrées de ville qui en constituent une première image : développement de la végétation, mise en place d'un mobilier de qualité, matérialisation de pistes cyclables et cheminements piétons, architecture de qualité.

Il s'agira aussi de maîtriser l'implantation des panneaux de publicité.

Autre action retenue

- 5 - Préserver les espaces agricoles et naturels existants du plateau

FAVORISER UNE OFFRE D'HABITAT POUR TOUS

7 - Réhabiliter et construire de l'habitat durable en respectant le caractère architectural de la commune

Avec la réflexion sur un projet d'éco-quartier sur son territoire, la Ville de Portes-lès-Valence souhaite être exemplaire et inciter les aménageurs travaillant sur son territoire à faire de même. Un cahier des charges permettra de mieux préciser les attentes de la ville et guider les projets d'aménagement des professionnels comme des particuliers.

Autre action retenue

- 8 - Faciliter l'accès au logement des personnes les plus fragiles



Photo aérienne - 2006



Espaces agricoles depuis le Belvédère - Quartier Vallas

La raréfaction du foncier, les besoins croissants en logement et la nécessité de préserver des espaces naturels et agricoles, sont une réalité sur le territoire portois comme sur nombre d'autres en France. Or la gestion cohérente de l'espace est l'un des leviers essentiels pour le développement durable du territoire : pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité en cherchant à maîtriser l'étalement urbain, en densifiant et en structurant l'espace urbain. C'est aussi un levier important pour renforcer la cohésion des territoires et le bien-être des Portois, permettre l'accès au logement pour tous et favoriser la mixité sociale.



DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Le maintien des espaces agricoles a été inscrit dans le Plan local d'urbanisme qui sera approuvé fin 2010.
- Une étude pour la requalification de l'entrée nord de la ville ainsi que du centre-ville a été réalisée par le CAUE en 2009 et 2010.
- Sur la question du logement, des réunions sont fréquemment organisées avec les bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux sur la commune. Une opération d'ensemble a été réalisée au quartier Peyrollet. La réalisation de logements sociaux HQE est également programmée rue Jules Ferry. Ils comprendront des logements adaptés en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite.

Les modes de transport multimodaux irriguent le territoire communal mais ne résultent pas d'une politique cohérente des transports. La ville de Portes-lès-Valence est très impactée par le transport routier alors que le fret par le rail est sous-utilisé. Face aux enjeux environnementaux –nuisances, énergie, climat, santé, économie, gestion de l'espace et aménagement du territoire...– le développement des transports alternatifs à la route et la réduction de la fracture territoriale liée aux infrastructures doivent s'inscrire dans une politique des modes qui donne la priorité aux transports non polluants.

Enjeu n°3

Le rééquilibrage des modes de déplacement et l'amélioration des réseaux de communication

DÉVELOPPER

LES TRANSPORTS EN COMMUN

9 - Développer l'intermodalité

La réalisation d'une étude fine sur les pratiques de déplacement des Portois et des personnes venant travailler sur Portes-lès-Valence (mode de déplacement, origine, destination), permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins du plus grand nombre (transports en commun, modes doux, covoiturage). La création d'une halte ferroviaire est un souhait de la Ville, qui travaille sur ce projet avec ses partenaires.

Autre action retenue

- 10 - Améliorer l'offre de transports en commun



Gare de triage de Portes-lès-Valence

INCITER

AUX MODES DOUX

11 - Développer et sécuriser les infrastructures propres aux modes doux

Cette action porte sur :

- le développement des itinéraires piétons et cycles sécurisés : amélioration des continuités, liaisons entre lotissements...
- la mise en place des équipements pour le vélo : stationnements vélo, système de location de vélos...
- la promotion du Pedibus (ligne pédestre pour les scolaires) lors d'une journée dédiée.

LUTTER CONTRE

LES NUISANCES

LIÉES AUX TRANSPORTS

12 - Diversifier les modes de transports de marchandises

La Ville de Portes-lès-Valence souhaite promouvoir la multimodalité dans le transport de marchandises (fer/fleuve/route) en valorisant les équipements existants sous-exploités et ses atouts géographiques : accès privilégiés, proximité du Rhône, en concertation avec les acteurs concernés (CCI, SNCF, CNR, cheminots et organisations syndicales).



Aménagement cyclable rue Pierre Vaillant Couturier

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Un syndicat mixte Valence Romans Déplacement (VRD) a été créé qui permettra une meilleure couverture du territoire en transports en commun et de conduire des projets tels la création de Parking relais, une tarification unique.
- Création d'un collectif pour la défense du fret ferroviaire.
- Inscription dans le Plan local d'urbanisme d'un zonage spécifique de périmètre de projet pour accueillir la halte ferroviaire dans l'axe de la rue Pierre Semard.

Enjeu n°4

L'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en perte d'autonomie

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

14 - Accroître l'offre d'accueil pour les personnes âgées

L'évolution d'ici 2020 du nombre de personnes âgées autonomes ou dépendantes et de leurs modes de vie entraînera un besoin accru d'une diversification de l'offre d'accueil et notamment en établissements. Cette offre en établissements et services à destination des aînés devrait être développée afin de soutenir l'autonomie des personnes âgées à travers la construction d'un foyer-logement en centre-ville.

Autre action retenue

■ 13 - Renforcer les liens entre les générations en soutenant la création de lieux et de pratiques permettant le dialogue et la transmission des savoirs

VIEILLIR DANS SON LOGEMENT

15 - Développer des typologies d'habitat adaptées aux problématiques des personnes âgées

Un diagnostic de l'habitat sera réalisé afin de cibler les logements nécessitant des travaux d'aménagement. La Ville de Portes-lès-Valence pourra ensuite apporter son soutien aux personnes souhaitant rester à leur domicile dans la réhabilitation de leur logement.

La commune incitera aussi les constructeurs à réserver une part de logements adaptés dans toute nouvelle opération immobilière (construction en rez-de-chaussée, intérieur adapté...).

Autre action retenue

■ 16 - Favoriser le développement des services d'aide à la personne et de maintien à domicile

Une des valeurs fondamentales du développement durable est la solidarité avec les plus fragiles qui, de par leur âge ou leur handicap, peuvent ressentir des difficultés à vivre au quotidien. Or, la part des personnes de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter ces dernières années à Portes-lès-Valence, ce qui rend nécessaire l'anticipation des besoins des aînés. La prévention de l'isolement, la diversification des modes d'accueil et des services pour les personnes dépendantes, une offre de logements adaptés, sont une nécessité.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE À TOUS

17 - Répondre aux besoins d'intégration des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées

Cette action portera en particulier sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments, des équipements et de la voie publique (trottoirs, passages piétons, abribus) par la création d'une commission communale d'accessibilité, le diagnostic et la réalisation de travaux d'aménagement.



Aménagement de voirie



Foyer Restaurant Louise Michel

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Une Convention a été signée entre la commune et le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) pour accompagner les Portois souhaitant adapter leur logement. L'accompagnement est à la fois administratif (recherche et demande de subventions) et technique (recherche d'artisans...).
- Plusieurs diagnostics d'accessibilité ont été réalisés ces dernières années sur les sites communaux (bâti et non bâtis). Des travaux d'adaptation ont été menés sur de nombreux passages piétons et trottoirs.



L'engagement du territoire portois dans le développement durable relève à la fois des politiques publiques, de l'action collective et des pratiques individuelles. Chaque citoyen est concerné, qu'il soit décideur, acteur socio-économique, habitant... et à tous les âges de la vie. C'est pourquoi l'engagement de la collectivité doit être accompagné d'actions visant à développer la gouvernance et l'éducation au développement durable afin d'inciter tous les habitants à s'engager et modifier leurs pratiques quotidiennes.

Enjeu n°5

Le développement de la démocratie participative, de l'information et de l'éducation au développement durable

DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LES LIENS DANS LES QUARTIERS

18 - Établir des liens entre les populations et les quartiers

Il s'agira de soutenir l'organisation d'animations, de rencontres festives, sportives, ludiques ou culturelles tout au long de l'année, entre les quartiers (ex. vide grenier, concours de cuisine, café citoyens...). La création de locaux et le développement d'espaces de rencontres de proximité, permettra de renforcer les liens entre les habitants. Les Conseils de Quartier s'inscrivent dans cette démarche.



Réunion Conseil de Quartier Ouest

SENSIBILISER TOUTE LA POPULATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

19 - Promouvoir l'alimentation biologique et les circuits courts

Par la promotion de l'agriculture biologique et des circuits courts, la Commune de Portes-lès-Valence souhaite sensibiliser la population à des modes de consommation plus responsables et soutenir une offre locale en produits de qualité. L'approvisionnement de la restauration scolaire avec des produits agricoles locaux et biologiques ainsi que l'organisation de conférences et débats sur cette thématique y concourront.

Autre action retenue

- 20 - Développer les actions d'éducation au développement durable pour tous

MOBILISER TOUS LES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE

21 - Développer l'éducation au développement durable avec les acteurs de la vie culturelle et associative

Cette action comprendra :

- l'organisation d'expositions, de spectacles, de films, de conférences sur le thème du développement durable ;
- l'intégration des principes du développement durable dans l'organisation d'événements culturels (festivals, concerts...), afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement.



Construction d'une cabane en bois cordé à la MJC

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Création en 2008 et 2009 de 2 conseils de quartier (Quartier Ouest, Quartier Est) et en 2010 de 2 autres (Quartier Sud, Quartier Centre Sud).
- Des animations culturelles et sportives nombreuses, portées par les associations en partenariat avec la Commune.
- Des soirées débat thématiques au Train Cinéma (biodiversité, eau, pesticides...).



Enjeu n°6

Le développement de l'économie sociale et solidaire sous des formes diversifiées

ENCOURAGER
UNE ÉCONOMIE
AU SERVICE DE L'HOMME
ET DE LA VILLE
DE PORTES-LÈS-VALENCE

22 - Faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire, les échanges et les services communs

La Ville de Portes-lès-Valence souhaite apporter son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire par :

- la création d'une coopérative d'emplois et d'activités. Une étude préalable permettra de déterminer la faisabilité du projet et de bien le définir;
- la création d'une dynamique à l'échelle de l'agglomération en formant les élus, en établissant un plan d'action ciblé, et en favorisant l'installation d'associations caritatives et de commerces équitables.

Autre action retenue

- 23 - Soutenir l'insertion par l'activité économique en créant des chantiers d'insertion



Chantier d'insertion au Bois Chaffine par l'association AIRE



DÉVELOPPER
LES CIRCUITS COURTS DE
CONSOMMATION

24 - Permettre l'expression de la solidarité entre les populations par l'économie sociale et solidaire

Cette action vise à encourager l'expression de la solidarité au sein de la population portoise par la mise en place d'événements tels que la Semaine bleue, d'un système d'échange, d'entraide et de savoir-faire local (SEL), Vacances familles, etc. Il s'agira également de créer une épicerie sociale et solidaire, espace aménagé en libre-service, mettant à disposition des usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20 % du prix usuel. L'ambition d'une offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable

25 - Soutenir les initiatives rapprochant producteurs locaux et consommateurs

Cette action vise à développer les circuits courts en encourageant l'installation de points de vente de produits agricoles locaux sur la commune : installation d'une Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), d'un magasin associatif de producteurs.

L'économie sociale et solidaire représente un véritable enjeu pour le territoire et la cohésion sociale. Dans une économie mondialisée où les incertitudes sont fortes, la relation des entreprises avec leur territoire d'implantation et les habitants est un élément primordial. L'économie sociale et solidaire est essentielle pour assurer des circuits courts, des emplois locaux et réintégrer dans la vie professionnelle une partie de la population. Elle est également essentielle pour assurer le développement de modes de production respectueux de l'environnement.

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Des organismes œuvrant au développement de l'économie sociale et solidaire existent à proximité (Solstice sur Crest, Arccop sur Romans).
- Les travaux d'aménagement du Bois de la Chaffine ont été réalisés grâce à l'intervention d'un chantier d'insertion avec l'association Aire.
- En 2009, un deuxième marché hebdomadaire a été créé le samedi matin.



Les entreprises sont au cœur des problématiques de développement durable : elles consomment des ressources naturelles et des matières premières, de l'énergie, utilisent des moyens de production, de transports, génèrent des rejets dans l'environnement, et emploient des hommes et des femmes. L'activité économique représente donc un enjeu environnemental et social important pour le territoire portois. La commune de Portes-lès-Valence souhaite s'investir auprès des entreprises afin de les soutenir dans leurs démarches visant à intégrer le développement durable.

Enjeu n°7

La prise en compte du développement durable par les entreprises

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE SUR LE TERRITOIRE PORTOIS

26 - Améliorer la cohabitation entre activité industrielle et habitat

Les efforts porteront sur :

- une amélioration de la gestion des déchets des entreprises : sensibiliser à la réduction des déchets, en améliorant le tri et la valorisation.
- l'intégration paysagère des zones d'activités par la réalisation d'une charte paysagère diffusée aux entreprises.

- la requalification des zones d'activités : partenariat entreprises/collectivités pour faire évoluer la zone d'activité de la Motte vers une zone d'activité durable.

Autres actions retenues

- 27 - Développer des services de qualité nécessaires à l'accueil et au maintien des entreprises grâce au service économique de la Ville
- 28 - Informer, sensibiliser et impliquer les entreprises pour une meilleure prise en compte du développement durable
- 29 - Encourager les entreprises à avoir une politique d'achats de fournitures et de produits respectueux de la santé et de l'environnement



Port de commerce fluvio-maritime

Vue aérienne ZI La Motte Sud

ENCOURAGER DES STRATÉGIES D'ENTREPRISES VERS PLUS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

31 - Développer les alternatives aux déplacements des salariés et aux transports professionnels

Cette action aura vocation à développer les pratiques alternatives à la voiture individuelle pour les salariés des zones d'activité qui représentent près de 4 500 emplois dont seulement un millier réside sur la commune.

Autre action retenue

- 30 - Inciter les entreprises à prendre en compte leur impact global sur l'environnement dans le temps

DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Le service économique de la Ville de Portes-lès-Valence travaille régulièrement avec les entreprises du territoire : réunions pour une meilleure cohabitation habitat-entreprises, état des lieux des entreprises portaises font partie de ses actions.
- L'association « Les Portes de l'Emploi » mène des actions en faveur de l'emploi en lien avec les entreprises de Portes-lès-Valence.
- Les salariés de la zone d'activité de la Motte peuvent déjà bénéficier d'un service de Transport à la demande (inscription auprès de la CTAV - Réservation 04 79 60 06 26).

Enjeu n°8

L'intégration systématique du développement durable dans le service public, les pratiques et politiques de la collectivité, et son devoir d'exemplarité

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACHATS DURABLES

32 - Favoriser la prise en compte du développement durable (environnement, insertion sociale...) dans la commande publique (achats de matériel, de prestations de services ou travaux)

Cette action portera sur l'intégration du développement durable dans la commande publique avec notamment la mise en place d'une procédure permettant de concevoir les projets et marchés publics selon les principes du développement durable mais également d'en évaluer les résultats.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DURABLES ET LES SAVOIRS FAIRE DES SERVICES ET DES AGENTS

36 - Inciter au changement des pratiques de déplacement des agents

Des actions de sensibilisation régulières auprès de l'ensemble du personnel seront menées. Un plan de déplacement de l'administration (PDA) permettra d'élaborer une démarche d'analyse globale de tous les déplacements de la collectivité. Il aboutira à la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées toutes les solutions de transport capables de limiter l'utilisation de la voiture individuelle : la marche à pied, le vélo, les transports en commun...

Autres actions retenues

- 33 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique sur l'ensemble des compétences de la collectivité (patrimoine bâti, déplacements etc.).
- 34 - Réduire la production des déchets et favoriser leur recyclage
- 35 - Réduire les consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments publics

MOBILISER CHACUN

38 - Valoriser les initiatives locales en faveur du développement durable (actions des agents, des citoyens, des entreprises)

Il s'agit de susciter l'intérêt par l'action en valorisant, par un intranet, les initiatives et les projets des services de la Ville en faveur du développement durable. L'objectif est de mobiliser le plus grand nombre d'agents.

Autre action retenue

- 37 - Former et sensibiliser les agents aux pratiques de développement durable



DES PROJETS ONT VU LE JOUR

- Intégration de critères de développement durable dans le choix de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de papier pour la collectivité.
- Installation de bacs de tri sélectif sur tous les sites communaux.
- Formation au développement durable de l'ensemble des agents en 2009.
- Création d'une commission extra-municipale sur la coopération décentralisée.

« Soyons nous-mêmes le changement que nous voudrions voir dans le monde ». Cette citation de Gandhi souligne l'importance de l'exemplarité de nos comportements individuels et collectifs. Parce que la Ville de Portes-lès-Valence crée, consomme et gère des richesses, mobilise des ressources humaines, naturelles et financières, elle doit être exemplaire dans ses modes de fonctionnement et de gestion. C'est une des conditions pour qu'elle puisse être moteur de changements effectifs dans les pratiques des habitants. La Ville de Portes-lès-Valence mène d'ores et déjà des actions. Il s'agit, dans le cadre de l'Agenda 21, de les développer et d'intégrer le développement durable dans toutes les pratiques et actions de la Ville.



Construction d'une chaufferie bois, Ecole Joliot Curie

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

39 - Développer des actions de coopération et de solidarité internationales

Signer des conventions de coopération décentralisée avec des villes partageant les mêmes problématiques que Portes-lès-Valence, et développer avec elles des plans d'actions répondant aux enjeux du développement durable

contacts

Agenda 21

VILLE DE PORTES-LÈS-VALENCE

■ **Julien Vye - Chargé de mission Agenda 21**

mail : jvye@ville-portes-les-valence.fr

■ **Raymond Rinaldi - Premier adjoint chargé du développement durable, de l'environnement, de l'urbanisme et des transports**

Mairie de Portes-lès-Valence - BP 1 - 26800

tél. 04 75 57 74 74 - Fax : 04 75 57 95 36

site : www.portes-les-valence.fr

POUR PLUS D'INFORMATION

■ Pour consulter toutes les ressources de l'Agenda 21, rendez-vous sur le site de la Ville.

■ Présentation du Comité français pour l'environnement et le développement durable : www.comite21.org

■ Valence Agglo Sud Rhône-Alpes : www.valence-major.fr

■ ADIL (Association départementale d'information sur le logement) : www.adil.dromenet.org

■ Point Information Energie : www.pie.dromenet.org

■ ADEME : www.ademe.fr

■ Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

■ DREAL (Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

■ Union Européenne : www.europa.eu

*Rédaction : Mosaïque Environnement, Argos - **Création graphique et mise en page** : Mosaïque Environnement - **Crédits photographiques** : Ville de Portes-lès-Valence, Cabinets Argos et Mosaïque Environnement*